



Première compétence commune à tous les professeurs et personnels d'éducation :

Faire partager les valeurs de la République.

(Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation)

POURQUOI ?

COMMENT ?





Quelles sont les Valeurs de la République à promouvoir ?





La République française

Constitution de 1958

Article 1^{er} : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Article 2 :

La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore.

L'hymne national est « La Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple.



La France est une République

- La République française est un **régime politique**.
- Mais, elle est aussi un **projet de société**. Elle rassemble des citoyens venus d'horizons divers partageant un idéal de vie en commun fondé sur des valeurs et des principes, et incarné par des symboles.
 - Fondements du « **pacte républicain** »
- Le **pacte social** est le fondement du **peuple**.
- L'homme devient **citoyen** en aliénant ses droits naturels au profit de **droits conventionnels**.
- Il appartient à un peuple, qui a sa propre volonté, la **volonté générale**, dont l'objet est l'**intérêt général**.



Une République indivisible, laïque, démocratique et sociale

- L'**indivisibilité** de la République : Une seule communauté, celle des citoyens.
- La République est **laïque** : principes de la liberté de croyance et d'égalité des citoyens devant la loi. Séparation des Eglises et de l'Etat.
- La République est **démocratique** : Respect des libertés fondamentales et désignation des différents pouvoirs au suffrage universel.
- La République est **sociale** : Affirmation du principe d'égalité.



Les symboles de la République

- **Origine révolutionnaire** des principaux symboles.
- La devise nationale
- La Marseillaise
- La fête nationale
- Marianne
- Le drapeau tricolore
- La langue française
- La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen



La liberté

- « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi ».

Art. 4. de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789)

→ **La liberté est indissociable de l'égalité.**



La liberté

Elle repose sur **trois dimensions** :

- La **dimension personnelle** : liberté de l'individu, liberté de vie privée et familiale, sécurité, liberté de conscience
- La **dimension politique** : liberté d'expression, de réunion, d'association...
- La **dimension sociale** : droit au travail, droit de grève, droit d'association...

Il existe **des limites** à ces trois dimensions de libertés:

- Exceptionnelles dans la dimension personnelle
- Au nom de l'intérêt général dans la dimension politique
- Recours à la justice dans la dimension sociale



La liberté

Les limites à la liberté d'expression

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi » (*Art. 11 de la DDHC*)

- **Provocation aux crimes et aux délits**
- **Délits contre les personnes : diffamation, injure**
(Loi sur la liberté de la presse de 1881)

Liberté et égalité sont complémentaires mais sont également contradictoires



L'égalité

- « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » (Art. 1^{er} DDHC)
- « La loi est l'expression de la volonté générale... Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents » (Art. 6 DDHC)

→ **Egalité des Droits**

L'égalité des citoyens s'accompagne du pouvoir de modifier ou d'amender les lois lorsqu'elles sont impuissantes à la garantir.

La démocratie sociale donne à l'égalité une forme plus distributive. (préambule de la Constitution de 1946)



L'égalité

- « **Egalité / Equité** »

- Des débats autour du respect de l'égalité

- Tout comme l'équité, **l'égalité** vise à promouvoir la justice, mais l'égalité ne peut être atteinte que si toutes les personnes partent du même point de départ et ont les mêmes besoins.

Il s'agit de favoriser **l'égalité des chances (discrimination positive)** sans être en opposition avec l'égalité et la méritocratie républicaine.

L'idéal d'égalité est un horizon à atteindre, un idéal collectif à construire.



La fraternité

La fraternité n'est pas un catalogue de droits et d'obligations : elle se situe dans le cadre d'une **prescription morale**.

Comme **solidarité** des membres de la société, la fraternité s'exprime par la **redistribution des richesses** et par la **protection sociale**.

Elle a **deux niveaux** :

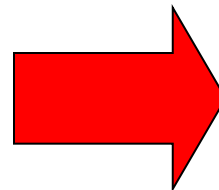
- Au niveau de l'Etat : des mécanismes de compensation
- Au niveau de l'individu : l'engagement solidaire



Cultiver la fraternité

- La fraternité, souvent relayée après la liberté et l'égalité, est la **condition du bien-vivre ensemble**.
- Cultiver la fraternité **pour cultiver le sens de la liberté et de l'égalité**.
- Eduquer à la fraternité : **développer la sensibilité morale et l'empathie**, la capacité à s'intéresser à autrui, découvrir ce qui nous rapproche pour fabriquer de l'un et du multiple en même temps.

Abdenour Bidar, Plaidoyer pour la fraternité, Ed. Albin Michel, 2015.





La transmission des Valeurs républicaines

Réinterroger nos pratiques scolaires pour éviter **trois écueils** :

- L'incantation désincarnée et stérile
- Le mode prescriptif ou injonctif
- Le relativisme des Valeurs

Transmettre les Valeurs par une **pédagogie active et vivante** :

- Transversalité
- Projets



Les ressources utiles

1. Pratic +

2. « Widget » Questions de laïcité.

(<http://pratic2012.ac-besancon.fr:1233/laicite/>)

3. Page d'accueil et onglets.

LIVRET LAÏCITÉ



| Octobre 2015 |








Des ressources enrichies

Un livret "laïcité" à destination des écoles et des établissements







En complément de la Charte de la laïcité à l'École et des ressources qui ont accompagné sa publication, un livret diffusé à la rentrée 2015 offre des repères et des pistes pour mettre en œuvre le principe de laïcité dans les écoles et les établissements et promouvoir une pédagogie de la laïcité dans l'ensemble des temps de la vie scolaire.

 [Télécharger le livret "laïcité"](#)

Sites d'intérêt

-  [La laïcité et l'École : dossier de la Documentation Française](#)
-  [La laïcité en questions : exposition virtuelle de la Bnf](#)
-  [Valeurs de la République : le site Canopé](#)
-  [Laïcité et enseignement dans la République française : éducasources](#)
-  [Observatoire de la Laïcité : rapports annuels, guides pratiques, etc.](#)

Ressources sur éduscol

-  [Laïcité : principes et pédagogie](#)
-  [Enseignement moral et civique : ressources d'accompagnement](#)
-  [Enseignement moral et civique : ressources académiques, dossier "Démocratie et République"](#)
-  [Les compétences sociales et civiques à l'école élémentaire](#)
-  [Comprendre et défendre la liberté d'expression](#)
-  [Faits religieux à l'École, 10 ans après le rapport Debray](#) : actes du séminaire PNF, 21-22 mars 2011



La réserve citoyenne

- **Portail ARENA**
- **INTRANET, référentiels**
- **Annuaire**
- **Réserve citoyenne**



Le parcours citoyen

- **Un nouvel Enseignement Moral et Civique**
- **Une éducation aux médias et à l'information**
- **Une participation des élèves à la vie sociale de l'école.**

C'est un parcours éducatif qui court de l'école élémentaire à la terminale, et il doit être inscrit dans le projet d'école et le projet d'établissement.



Un nouvel Enseignement Moral et Civique

- **La sensibilité** : soi et les autres
- **Le droit et la règle** : des principes pour vivre avec les autres
- **Le jugement** : penser par soi-même et avec les autres
- **L'engagement** : agir individuellement et collectivement



Un nouvel Enseignement Moral et Civique

Quatre principes le régissent :

- **le principe d'autonomie** : penser et agir par soi-même avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix.
- **le principe de discipline** : comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs.
- **le principe de coexistence des libertés** : reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions et des modes de vie.
- **le principe de la communauté des citoyens** : construire du lien social et politique



Un nouvel Enseignement Moral et Civique

Il favorise aussi :

- le respect des droits et de la loi,
- l'égale considération des personnes,
- la solidarité,
- l'entraide,
- la coopération,
- le sens de l'intérêt général.



Un nouvel Enseignement Moral et Civique

Il intègre les problématiques de lutte contre :

- le racisme,
- l'antisémitisme,
- les préjugés,
- et toutes formes de discrimination.

Il intègre également :

- les notions de droits et de devoirs
- et les principes de laïcité.



Une éducation aux médias et à l'information

Pour :

- Permettre aux élèves **d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former les « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables de demain.**
- Permettre **la compréhension et l'usage autonome des médias par les élèves** et les enseignants qui sont à la fois lecteurs, producteurs et diffuseurs de contenus.



Une éducation aux médias et à l'information

- **Pratique citoyenne des médias :** familiarisation avec les langages et les formes médiatiques
- Développement d'une **compétence de recherche, de sélection et d'interprétation de l'information et d'évaluation des sources et des contenus**
- **Compréhension des médias et des réseaux informationnels**



Une éducation aux médias et à l'information

Comment ?

- **Enseignement transversal**
- Possibilité d'un **usage sécurisé des médias** au quotidien
- **Evaluation progressive des compétences** acquises par les élèves



Une participation à la vie sociale de l'école

- **S'engager** dès que possible dans la vie sociale de l'école,
- **Cultiver les partenariats** avec les associations (maisons de quartier, médiathèques, associations sportives et culturelles, CPIE...)
- **S'impliquer auprès de leurs pairs** qui ont besoin de soutien varié.



Pistes pédagogiques

- Atelier philo
- Enseignement des faits religieux, visite de sites
- La charte
- Rites commémorations
- EPS (arbitre, construction de la règle)
- Blog, journal d'école
- Journée de la laïcité
- Égalité fille/garçon
- Conseil d'élèves



Ressources